

Communiqué

du 16 juin 2009

Rencontres nationales CAPEA à la Chambre de métiers et l'artisanat des Bouches-du-Rhône

Comment booster la performance des entreprises artisanales ?

Depuis deux ans, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) propose un accompagnement global et personnalisé qui apporte aux entreprises des solutions concrètes pour améliorer leurs organisations et leurs performances : le dispositif CAPEA. Selon une étude du Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur, ce dispositif permet un développement de 11% des effectifs et une croissance de 3% du chiffre d'affaires par rapport aux entreprises du même secteur n'ayant pas participé. Pour faire évoluer cet accompagnement, la CMA 13 reçoit les Chambres de métiers et de l'artisanat de France pour les rencontres nationales CAPEA, les jeudi 18 et vendredi 19.

Organisées par l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers, ces rencontres nationales CAPEA se déroulent en présence des secrétaires généraux, des responsables des services économiques et des chargés de développement économique des Chambres de métiers et de l'artisanat de toute la France. Lors de ces rencontres, les CMA partagent leurs expériences et mettent en place des dispositifs permettant de trouver des financements pour aider les entreprises.

Comprendre le dispositif CAPEA

Avec l'aide de son consultant, l'entreprise va réaliser une analyse de son activité pour prendre connaissance de ses points forts et faibles. L'objectif est d'élaborer un plan d'actions qui permet d'exploiter le réel potentiel de l'entreprise.

En pratique, un conseiller de la CMA 13 se déplace dans l'entreprise pour établir un pré-diagnostic et met en contact le chef d'entreprise avec un consultant, expert en gestion et développement des entreprises artisanales. Ces deux interlocuteurs présentent à l'entreprise un plan d'actions personnalisé et dix demi-journées d'accompagnement sont programmées pour mettre en place les actions d'amélioration. En parallèle à cette démarche, le chef d'entreprise suit quatre formations sur la construction de son projet d'entreprise, les processus de production, la gestion financière, et la commercialisation.

Au terme de la démarche, l'entreprise dispose d'outils de pilotage et peut obtenir une Aide à la modernisation par l'investissement (AMI) d'un maximum de 9 150 € délivrée par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. La valeur réelle du dispositif est de 3255 € dont 80 % sont pris en charge par le Conseil Régional.

Contact presse : Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org

Tous nos communiqués et dossiers sur www.cma13.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône